

Taxe d'accise—Loi

Le président suppléant (M. Charest): Je considérerai le commentaire fait par l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) comme étant fait de façon constructive. Je consulterai effectivement le compte rendu des *Débats* d'hier et je rappellerai à tous les honorables députés de la Chambre une chose, en ce qui me concerne en tout cas, pour ce qui est du temps alloué aux députés, pour ne traiter que de cette question-là, que c'est leur responsabilité à eux d'abord de surveiller le temps qui leur est alloué et non pas celle de la Présidence. Alors, prenons cela comme point de départ.

Nous reprenons donc le débat: l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) a la parole.

[Traduction]

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-80. Je ne croyais pas survivre à l'attaque de mon honorable ami, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), ce matin. J'y suis parvenu et je compte maintenant parler du projet de loi C-80. Je regrette que le député ne soit pas à la Chambre en ce moment. J'espère qu'il reviendra sous peu.

Nous avons parlé ce matin des dispositions rigoureuses du projet de loi C-80. Je voudrais maintenant parler de son caractère équitable.

[Français]

Monsieur le Président, ce projet de loi C-80 met en œuvre la proposition du budget se rapportant aux taxes fédérales de vente et d'accise et au droit d'accise tel qu'annoncé par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son budget le 23 mai.

Le projet de loi suit quatre lignes directrices.

Premièrement, en accord avec les recommandations du groupe de travail Nielsen, le projet propose d'élargir la base de la taxe de vente mettant ainsi fin à une tendance ne laissant que 30 p. 100 de profit possible pouvant être taxé au niveau fédéral.

Deuxièmement, le projet de loi met en œuvre un des éléments de la stratégie du gouvernement de réduire le déficit en haussant le taux de la taxe fédérale de vente.

Troisièmement, le projet de loi met en œuvre la promesse électorale visant à éliminer l'indexation automatique des taxes sur l'alcool et le tabac, indexation qui aurait fait augmenter les taxes de 4 p. 100 en septembre et d'un montant indexé au cours des prochaines années. Pour remplacer cette indexation, les taux de la taxe sur les boissons alcoolisées sont augmentés de 2 p. 100 et la taxe sur les cigarettes de 25c., le paquet de 25 cigarettes.

Finalement, le projet de loi introduit un système exhaustif d'évaluation d'objections et d'appels en rapport à la Loi sur la taxe d'accise. Ce nouveau système est semblable au système actuel de la Loi de l'impôt sur le revenu et inclut des améliorations récentes apportées à cette loi quant à la perquisition et saisie et à la présomption d'innocence qui interdit la saisie jusqu'à ce que le contribuable ait eu la chance de résoudre tout litige quant à sa responsabilité fiscale.

[Traduction]

Avant de poursuivre mes observations sur le projet de loi C-80, je voudrais ajouter que dans le véritable esprit d'une réforme positive de nos procédures parlementaires, la révision du processus budgétaire est de la plus haute importance.

Environ cinq mois et six jours après sa présentation le 23 mai 1985, nous débattons encore notre premier budget fédéral complet. Je trouve quelque peu étonnant, étant donné que nous administrons la plus vaste entreprise au Canada, que tous nos projets fiscaux ne soient pas adoptés. Certains de mes électeurs me demandent en effet pourquoi tout le budget n'a pas encore été approuvé. Je ne peux guère parfois répondre à cette question. A mon avis, nous devrions envisager la possibilité—et je sais que le gouvernement examinera la question de plus près—de restreindre et peut-être de réglementer désormais le débat sur le budget.

● (1530)

Je voudrais en terminant parler sur un ton plus encourageant. La ministre d'État (Finances) le déclarait à la Chambre jeudi dernier, soit le 24 octobre, et je cite maintenant un passage du compte rendu tiré de la page 7941. Voici:

Plus tôt cette semaine, la Banque Royale du Canada a confirmé que la croissance économique se poursuivrait régulièrement, que l'inflation et les taux d'intérêt continueront à baisser et que le chômage atteindra son niveau le plus bas depuis des années. La Banque Royale déclare que l'économie canadienne va mieux parce que les entreprises canadiennes dépensent davantage, produisent plus de biens et emploient plus de gens.

La ministre a ajouté, comme on peut le lire à la page 7943 du *hansard*:

J'ai dit que c'était un projet de loi dur, mais juste. On demande à tous les Canadiens d'apporter leur concours dans cet effort pour assainir notre régime fiscal.

Je ne saurais dire mieux. Le Conseil économique du Canada déclarait dans un de ses derniers rapports que la croissance réelle devrait demeurer très positive au cours des quatre à cinq prochaines années. Le Conference Board du Canada a récemment révisé à la hausse ses prévisions de croissance pour 1985-1986, anticipant que le PNB augmenterait d'un bon 2 p. 100. Ce sont là d'excellentes nouvelles et cela va de mieux en mieux chaque semaine. Il était question dans le discours du trône de réconciliation nationale et de renouveau économique, et nous sommes sur la bonne voie à l'égard de ces deux thèmes nationaux. L'exposé économique du 8 novembre annonçait une panoplie de mesures visant à créer des emplois, à stimuler la croissance et à accroître les possibilités. Si l'on examine les réalisations récentes du présent gouvernement, on se rend compte qu'elles sont tout simplement remarquables. Le budget du 23 mai 1985 vient ajouter à cela d'autres possibilités en stimulant les initiatives et les programmes privés de façon réaliste, juste et efficace. Le scénario fiscal que nous avons adopté fonctionne manifestement jusqu'à maintenant et continuera de donner de bons résultats à l'avenir. Au fond, tous les députés savent fort bien que toutes les nouvelles économiques sont bonnes.

Le projet de loi C-80, qui ne constitue qu'une tranche du processus budgétaire, se concentre sur les recettes que l'on suscitera en haussant la taxe fédérale sur les bonbons, les confiseries, les boissons gazeuses, les aliments pour animaux, les produits de beauté et de santé, l'essence, la bière et le vin, les matériaux de construction, le tabac et quelques autres produits, mais le thème fondamental qui se dégage de tout cela, c'est qu'il nous faut contenir le déficit au moyen de mesures budgétaires et le réduire en assumant tous notre juste part d'impôt.